

DELIBERATION 2016-06

**SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD PAS-DE-CALAIS NUMERIQUE »**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**Objet : Composition de la Commission d'appel d'offres (CAO)**

Le deux mai deux mille seize, à Lille, le comité syndical du « Syndicat mixte ouvert Nord-Pas de Calais numérique », s'est réuni dans les locaux du Conseil régional sur convocation en date du vingt-six avril deux mille seize, sous la présidence de monsieur Christophe Coulon.

**Présents : 17** (Mmes Vanpeene, Messéanne-Grobelny, Létard, et MM. Gosset, Hiraux, Kanner, Monnet, Delannoy, Dissaux, Duvergé, Prudhomme, Bertin, Castiglione, Coulon, Delbé, Figureux, Leca)

**Excusé : 1** (M. Philippe)

**Absent : 0**

**Pouvoirs : 3** (M. Delbar à Mme Létard, M. Rapeneau à M. Coulon, M. Kanner à Mme Messéanne-Grobelny)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

**Vu** les articles L. 1414-2, L. 1411-5 et D. 1411-3 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** qu'il convient de fixer les conditions de dépôt des listes relatives à l'élection de la CAO.

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

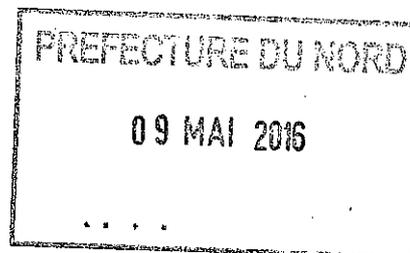
Article 1<sup>er</sup> : de créer une CAO au sein du syndicat mixte Nord – Pas de Calais numérique ;

Article 2 : que les listes relatives à l'élection de la CAO pourront être déposées au plus tard jusqu'au 31 mai 2016 minuit par courrier avec A/R à l'adresse suivante :

Syndicat mixte Nord – Pas de Calais Numérique  
A l'attention de M. le directeur  
La Citadelle – quartier des 3 parallèles

*1 seul exemplaire*

Avenue du mémorial des fusillés  
62000 ARRAS



Adopté par :

- Voix pour : 19
- Voix contre : 0
- Abstention : 0
- Nombre d'élus participant au vote : 19

Pour extrait conforme :

Le Président du Syndicat mixte, monsieur Christophe COULON

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Coulon", written over a horizontal line.

Transmis au contrôle de légalité le :

**09 MAI 2016**